Rēs-Iste

Pour un Authentique Service Public Notarial

à

Monsieur le Président

Conseil Supérieur du Notariat

60 Boulevard de la Tour-Maubourg

75007 Paris

le 2 novembre 2016

Monsieur le Président,

Au nom de l'ensemble des membres Res-Iste, le Bureau de l'Association vous adresse ses plus sincères félicitations pour votre récente élection.

Nous avons été particulièrement sensibles à l'expression des principes de confiance et d'indépendance que vous entendez promouvoir, et dont l'énoncé est parfaitement conforme aux objectifs que nous avons toujours souhaité défendre dans le cadre de notre association.

Contrairement, en effet, à ce que l'ensemble des représentants du Conseil Supérieur du Notariat a pu laisser entendre , lorsque l'occasion leur a été donnée de prendre la parole à ce sujet au cours des assemblées générales de Mai dernier, la modélisation effectuée d'un prétendu "tarif social", dont effectivement Me Etienne Dubuisson avait eu "connaissance" dans le cadre de ses fonctions de délégué, n'avait absolument rien à voir avec le projet que nous portons. La demande effectuée de manière régulière (dès le 9 avril 2014 sur la Boite à Idées du portail notaires.fr) n'a donc jamais connu de suite favorable.

La dénomination "tarif social" est, du reste, utilisée à mauvais escient, et sème - par simple méconnaissance sans doute - le discrédit sur nos travaux, qui n'ont

Association pour un Authentique Service Public Notarial - RES-ISTE - 38, rue de l'Université 69007 LYON
www.res-iste.fr
R.N.A. : W691089550

absolument rien de "communiste" comme certains aimeraient le faire accroire, et entendent ménager les intérêts relatifs de tous les notaires, "gros" ou "petits" "anciens" ou "nouveaux" dans le respect de leur nature respective.

Le tarif résultant de la loi Croissance et Activité et des différents décrets et arrêtés pris pour son application est loin d'être un vecteur de confiance, que ce soit à l'égard de l'Etat ou à celui des clients. Plus complexe encore que ne l'était le tarif de 1978, il introduit par son interprétation variable, plus encore que par les possibilités de remise, des différences entre études, et entre départements qui sont préjudiciables à l'exercice de la fonction notariale et favorisent la notion d' "activité" dans laquelle certains aimeraient dissoudre le statut.

Notre proposition tarifaire, qui avait l'écoute de parlementaires de tous partis, et était également appréciée par certains des hauts-fonctionnaires qui étaient supposés réformer notre tarif, n'a jamais pu - sous divers prétextes techniques indignes d'une véritable représentation nationale - être portée complètement et clairement à la connaissance de nos pairs, délégués, malgré les signes d'ouverture que votre prédécesseur avait semblé adresser à plusieurs d'entre nous lors de la session 2014 de l'Assemblée de Liaison.

Nous tenons donc à vous préciser que les membres du bureau de notre association restent totalement disponibles pour rencontrer, le plus rapidement possible, les représentants du Conseil Supérieur du Notariat, afin de permettre une avancée confraternelle sur cette question essentielle, avant la mise en œuvre de la prochaine "révision" que ne manquera pas de souhaiter le futur gouvernement, et ce quelle qu'en soit l'appartenance politique.

Cette réunion nous permettrait sans nul doute de rétablir réciproquement la confiance, dans le respect mutuel de notre indépendance…

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons favorable.

Nous vous prions de nous croire,

Vos Bien Dévoués Confrères
Res-Iste.